



Informations sur la mise en consultation de la SRGZA

Le Canton de Vaud a confié à la Région de Nyon la conduite et la coordination de la démarche permettant l'établissement de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) pour le district de Nyon.

Cette démarche a officiellement débuté en décembre 2020 et comprend quatre étapes importantes, soit : le diagnostic, le volet stratégique, le volet opérationnel et la procédure d'approbation. Le diagnostic a été établi en 2021. Les volets stratégique et opérationnel ont été élaborés entre 2021 et 2022. Le dossier de la SRGZA a été transmis à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) pour examen préalable début février 2023.

À l'issue de l'examen préalable, la DGTL a préavisé favorablement la SRGZA du district de Nyon et a formulé quelques remarques. La totalité des remarques a pu être intégrée dans les volets stratégique et opérationnel de la Stratégie.

Dès le 27 janvier 2024, la Région de Nyon aura le plaisir de mettre à votre disposition via l'adresse suivante (www.regiondenyon.ch/consultation-srgza) le dossier de consultation contenant :

- le volet stratégique du PDR selon art. 17 LATC,
- le volet opérationnel du PDR selon art. 17 LATC,
- le rapport explicatif selon art. 11 RLAT,
- le rapport d'examen préalable selon art. 17 LATC.

La consultation publique est prévue du **samedi 27 janvier au dimanche 25 février 2024**. Les 47 Municipalités du district de Nyon sont tenues de mettre le dossier de consultation à disposition du public durant cette période. En plus de la version papier disponible dans vos locaux, votre site internet peut également renvoyer vers les versions électroniques disponibles sur la page internet mentionnée ci-dessus.

Toute personne peut formuler une remarque, adressée par écrit à votre greffe, pendant la durée de la consultation publique. À l'issue de la consultation publique, la totalité des remarques formulées doivent être transmises à la Région de Nyon. À la suite de la réception des remarques de toutes les Municipalités, la Région de Nyon établira un rapport de consultation. Cette consultation publique permet de recueillir les avis de la population, qui ne sont pas opposables. Il appartient ensuite aux communes et à la Région de Nyon de modifier ou non les documents de la SRGZA en fonction des remarques reçues.

La version papier du dossier de consultation sera mise à disposition du public dans les locaux de la Région de Nyon pendant la même période. Les documents seront accompagnés d'une brève exposition sur le thème « Vivre et travailler dans une région dynamique ». Cette exposition présentera les principaux résultats de la SRGZA et ses effets positifs pour la population. **Le vernissage de l'exposition, prévu le samedi 27 janvier 2024, sera ouvert au public.** Ce moment permettra d'échanger à propos de la planification avec les citoyens intéressés.